

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 8 juin 2015

L'an deux mille quinze, le huit juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Jean-Marc ANIERE, Jean-Luc BURE, Martine ARCHIERI, Carole PETIT, Evelyne ROBERT, Edouard DONABEDIAN, Stephen LYTTON, Nadine ENGELMANN, Hervé CHEVRIER.

Secrétaire de séance : Jean-Marc ANIERE

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation
1^{er} juin 2015

Date d'affichage
2 juin 2015

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**TRAVAUX DE VOIRIE 2015
DE_2015_047**

Après consultation auprès de plusieurs entreprises et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 9 voix pour et 2 abstentions le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 10 874.08 € HT pour les travaux de voirie 2015.

**REPLACEMENT D'UNE LANTERNE ENCEINTE DIGOGNE
DE_2015_048**

Une lanterne est hors service Enceinte Digogne il est proposé au Conseil Municipal de mandater le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne pour la changer.

Montant estimatif des travaux :

Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	Part communale HT (70 %)	Subvention SDEY HT (30%)
795.60 €	663.00	132.60 €	464.10 €	198.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mandater le SDEY pour changer cette lanterne pour un montant estimatif de 464.10 €.

**RECONDUCTION DE LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE D'EAU
DE_2015_049**

La Convention de prestation de service relative au service public de distribution d'eau potable est arrivée à échéance le 31 mars 2015. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- de la reconduire pour une durée d'un sur une base de rémunération annuelle de 3400 € HT (contrat de 2009) réactualisée selon le coefficient du 1^{er} avril de chaque année.
- de mandater le Maire pour la signature de cette reconduction annuelle.

**SUPPRESSION D'UN PASSAGE A NIVEAU
DE 2015_050**

Suite à la visite de la SNCF et de la Direction Départementale des Territoires le 5 mai dernier, M. le Maire informe le Conseil Municipal que la suppression du passage à niveau public 11bis pour piétons équipé de portillons (vers le pont du chemin de fer) est envisagée. Les piétons seront renvoyés à environ 600 m, sur le passage à niveau 11 équipé de croix de St André et de stop (au bout de la rue de l'Orme). Le passage à niveau piétons 11 bis est situé sur une variante des sentiers de Grandes Randonnées, ce point sera surveillé si la suppression est possible. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, refuse par 7 voix contre et 4 voix pour, la suppression du passage à niveau 11 bis pour piéton.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la demande de l'Office des Sport d'Avallon et de l'Avallonnais, le Conseil Municipal souhaite renouveler son partenariat avec l'organisme pour assurer les activités « Ecole d'Initiation Sportive ».
- M. le Maire donne lecture du mail reçu d'un voisin de la salle des fêtes s'étant plaint de la gêne occasionnée par le spectacle des enfants donné le 5 juin.
- M. Pierre BODU, chercheur au CNRS, est venu consulter le musée d'ARCY, il travaille actuellement sur la création de panneaux informatifs sur les grottes et propose d'un créer un pour le musée ainsi que d'organiser une conférence sur ce sujet avec initiation à la taille de silex.
- Le prochain Conseil d'Ecole aura lieu le 19 juin.
- Le prochain Comité des usagers de ligne TER aura lieu le 9 juin, M. CHARLOT, Président de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne interviendra lors de cette réunion.
- Une demande est faite par un agriculteur pour qu'il puisse reboucher les trous de la route Napoléon avec des cailloux et à l'aide d'un rouleau compresseur appartenant à la Communauté de Communes.
- Concernant l'affaire Jeannerot, l'audience a été repoussée au 10 septembre. Le chemin de randonnées étant donc toujours dévié, une demande est faite pour qu'une signalisation soit faite sur la route de Bessy indiquant les commerces d'Arcy. Cette question sera étudiée en commission.
- Une demande est faite pour que le parking de la place Pasteur soit signalé.
- Le Comité des fêtes organisera le 21 juin, une scène ouverte pour la fête de la musique à partir de 15h sur le parking de la Place Pasteur. Les amateurs, pros ou débutants peuvent s'inscrire auprès de la boulangerie ou du café d'ARCY.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,

